

puis 1816 jusqu'en 1865, et alors le congrès se mit de la partie et un esprit patriotique sembla prévaloir; on décida que l'industrie de la laine devait être placée sur une base solide et faire partie de la politique nationale. En 1859, la politique protectionniste fut inaugurée. On dit que si la laine était protégée au Canada, cela ne ferait aucune différence aux cultivateurs parce qu'ils n'élèveraient pas de moutons. Mais les conditions étaient les mêmes en 1859 aux Etats-Unis, et peut-être que les adversaires du bill dans le congrès ont apporté les mêmes arguments. Mais, monsieur l'Orateur, examinons les faits. En 1859 la tonte des moutons produisit 60,044,000 livres de laine, et en 1862, trois ans plus tard, 106,000,000 de livres. Aujourd'hui la moyenne de la tonte aux Etats-Unis dépasse 300,000,000 de livres de laine, et on en fabrique 500,000,000 de livres dans les manufactures américaines de tissus.

Nous avons différentes manufactures de lainages dans notre pays. La politique du Gouvernement dans le passé, concernant l'industrie des laines, n'a pas été logique; on a mis la charrue devant les bœufs. Au lieu de commencer comme les Etats-Unis ont fait, par protéger la matière première, le gouvernement du Canada commença par protéger l'article manufacturé. C'est comme si un ouvrier commençait à bâtir une maison par le toit. La fabrication des lainages dans les Etats-Unis reposait sur la laine canadienne. C'est en 1854, à l'époque du tarif de réciprocité avec le Canada, que les Etats-Unis établirent cette industrie. Les fabricants en laine firent des pétitions au congrès. Dans ces pétitions, ils exposèrent que l'industrie des lainages avait été établie avec les laines du Canada, et que si l'importation de ces laines était prohibée, l'industrie serait naturellement détruite. Je veux à ce sujet donner lecture d'un extrait et d'un résumé de leur pétition et de ses résultats:

La laine du Canada a fondé l'industrie de lainage aux Etats-Unis.

La fabrication des tissus qui ne fait que commencer à prendre un développement important dans ce pays doit son existence au traité de réciprocité, qui admettait les laines du Canada en franchise. Les cultivateurs du Haut-Canada, anglais ou écossais d'origine, étaient naturellement très portés vers l'élevage du mouton, qui se pratique dans la mère patrie, — nom sous lequel on désigne encore aujourd'hui l'Angleterre dans les colonies, — et trouvant le mouton anglais de leur goût se mirent à importer des sujets, des races Leicester, Cotswold et Down, lesquels se développèrent admirablement sur les sols calcaires et riches du Haut-Canada. La production de laine de ces moutons au Canada est actuellement d'à peu près six millions de livres. Les Canadiens n'ont pas de moutons à laine fine (il veut dire le mérinos). Sous l'égide d'un tarif protecteur, ils consomment à peu près deux millions de livres de laine de leur pro-

pre production dans la confection de grosses étoffes, y compris des croisés dont les Etats-Unis ont importé de grandes quantités, en dépit du droit imposé sur les tissus; et nous consommons les trois ou cinq autres millions qui restent. Ils ajoutèrent que l'introduction des estames (worsted) les plus fines et le développement sans précédent de cette branche de l'industrie textile étaient le résultat de la bonne réputation des laines du Canada "tout aussi bonnes que les laines peignées d'Angleterre", mais qui n'étaient pas produites en assez grande quantité aux Etats-Unis pour alimenter une seule manufacture de worster. Ils eurent la générosité d'admettre que si ces laines peignées étaient produites aux Etats-Unis, les fabricants d'estames accepteraient le tarif protecteur, pourvu que leur industrie fût protégée suffisamment pour leur permettre d'écouler leurs marchandises à des prix rémunérateurs durant la période de transition. Le Congrès se rendit à leur vœu avec les résultats qui se traduisent dans les chiffres cités ailleurs.

Il est intéressant de constater à la lecture de cet extrait que dès l'année 1854, le Canada exportait des tissus. Si cette industrie avait été convenablement protégée depuis, elle emploierait à l'heure qu'il est deux ou trois fois plus d'ouvriers que la plupart de nos industries canadiennes. A la vue des résultats obtenus ailleurs par le moyen de cette grande industrie, nous devrions reconnaître qu'il incombe au peuple et au Gouvernement canadiens de se mettre à l'œuvre et de se rendre compte de ce qu'il faudrait bien faire pour lancer un mouvement dans ce sens. Il n'y a pas de raison pour que cette industrie ne marche pas de pair avec le développement agricole du Canada.

La première fabrique d'estame (worsted) au Canada fut établie dans le township d'Hespeler en 1872. Elle ne reçut aucune aide du Gouvernement, et démenagea aux Etats-Unis où elle assura la fortune de ses actionnaires. C'est aujourd'hui une des industries les plus importantes des Etats-Unis.

Je pense en avoir dit assez pour convaincre les membres du cabinet, ainsi que la députation, de l'insuffisance de la protection accordée par l'Etat à cette industrie. Il est temps que le Gouvernement s'en occupe et s'applique sérieusement à résoudre la difficulté. L'honorable représentant de Grey-est (M. Sproule) nous disait l'autre soir, que dans l'état du Montana il s'est produit 45 millions de livres de laine l'année dernière, tandis que dans l'Alberta il ne s'en est produit que 400,000 livres. L'industrie des lainages est une des plus importantes dans le monde civilisé, et si nous voyions au Canada à la protéger suffisamment, depuis l'opération initiale de la production de la laine jusqu'au finissage du tissu, nous assurerions aux cultivateurs et aux ouvriers du Canada plusieurs millions de bénéfice. Comme on l'a fait observer, dans nos échanges avec les Etats-Unis,